

Compte rendu du conseil municipal du Jeudi 23 Février 2017

Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de Mme Morgane ESPRIT, excusée qui avait donné pouvoir à M. Raymond MERCIER

Plan local d'urbanisme intercommunal

La loi ALUR prévoit un transfert automatique de compétence des PLU à la communauté de communes le 27 mars 2017 excepté si une minorité de blocage (25% des communes représentant 20% de la population ou l'inverse) s'exprime dans les 3 mois qui précèdent pour refuser ce transfert.

Si le transfert n'a pas eu lieu en 2017, un transfert automatique est prévu le 1^{er} janvier de l'année suivant le renouvellement de l'exécutif (01-01-2021).

A l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable à la réalisation du PLUI par la CCPL dès le 27 mars 2017.

Acquisition foncière

A l'unanimité, le conseil municipal est favorable à l'achat des parcelles cadastrées section C n°2239, 2237, 1600 et 2236, d'une superficie globale de 4570 m², situées rue de la Poste appartenant à M. Antoine CREFF au prix de 48 000.00 €.

Participation 2017 Ecole de Penzé (dépenses 2016)

La commune de Guiclan verse une participation à la commune de Plouéan pour couvrir les frais de fonctionnement de l'école qui varie en fonction du nombre d'enfant. Actuellement 10 enfants de Guiclan sont scolarisés à Penzé

La nouvelle répartition des charges de fonctionnement pour l'année 2017 s'établit comme suit : Plouéan : 25.42% (15 enfants), Taulé : 57.62% (34 enfants), Guiclan : 16.96 % (10 enfants)

Les dépenses de fonctionnement 2016 s'élèvent à 83 458.08€, la participation de Guiclan sera de 14 154.49 €

Terrain multisports : choix de l'entreprise

A l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir la proposition de l'entreprise SDU pour un montant de 32500.00 € HT

Demande de FSIL (Fond de soutien à l'investissement local)

La circulaire du 24 janvier 2017, reçue en mairie le 10 février, spécifie de façon précise les conditions d'accès au FSIL et en particulier la nature des projets éligibles.

Il précise que le projet de rénovation du bâtiment communal en commerce et logements peut être présenté car il comprend des travaux concernant :

- La rénovation thermique
- La mise aux normes et la sécurisation des équipements publics
- La réalisation d'hébergement

A l'unanimité, le conseil municipal décide de déposer une demande de FSIL

Programme voirie 2017

Le conseil municipal a décidé de lancer une consultation d'entreprises pour la réalisation de travaux sur les routes suivantes : VC Mechou Rochérou, VC 3 Kergoat, VC Moulin de Trévilis, VC Kernabat, Plateau bas carrefour lot de la Vallée.

Travaux Bâtiments communaux

A l'unanimité, le conseil municipal décide de mettre 4 aérothermes pour chauffer la salle des sports et retient l'entreprise Domotelect pour l'installation pour un montant de 8612.63 € HT

Logiciel Enfance

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'acquérir un logiciel enfance pour gérer les services cantine, garderie, centre de loisirs et animation jeunesse auprès de l'entreprise Berger Levraut pour un montant de 7524.00 €.